



Contravention excès de vitesse

Par **sechier christophe**, le **21/08/2017** à **19:26**

Bonjour

Je viens de recevoir un avis de contravention pour excès de vitesse de 59km/h pour une vitesse limite autorisé de 50km/h vitesse retenue 54km/h en direction de ville d avray vers Versailles, hors je n ai jamais mis les pieds à cet endroit j habite dans l Isère et au jour et a l heure de l infraction j étais à mon travail et ce je peux le prouver car dans notre entreprise nous avons un téléphone qui pointe nos heure d arrivé et de départ

Par contre l'immatriculation est bien celle de mon véhicule ainsi que la marque de la voiture Ce serait chez moi dans ma ville ce serai peut être possible car je n ai pas toujours le nez sur le compteur mais La je ne vois pas

Pouvez vous me donner Les recours que je peux engager

Par **Visiteur**, le **21/08/2017** à **22:01**

Bonjour,

Tous vous est indiqué dans les document reçus, pour une contestation en bonne et due forme.